

DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 3 : dossier relatif à un aménagement avec application séquence ERC	
Références du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2025-04-31x-00739
Dénomination du projet :	Aménagement d'une zone d'activité aéroportuaire à Nespouls
Préfet(s) compétent(s) :	Corrèze (19)
Bénéficiaire(s) :	Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac (SMABS)
Date de transmission du dossier au CSRPN :	30/04/2025

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<u>Complétude et qualité générale du dossier :</u> • Courriel de saisine du CSRPN NA par la DREAL NA en date du 30/04/2025, 7 pages ; • ECR Environnement 2025 – projet d'aménagement d'une zone aéroportuaire, Nespouls (19), 220 pages + annexes ; • CERFA indiqués en annexe 1, mais ne s'y trouvent pas. Ils sont présentés plus loin dans le document ; • Pas de certificat Dépopbio. <u>Avis global qualité dossier et complétude :</u> Dossier agréable à lire, bien illustré, même si parfois les légendes des cartes sont trop petites et illisibles. Les synthèses de fin de chapitre constituent un point important et facilitent la compréhension des actions. <u>Contexte :</u> Le projet porte sur l'aménagement d'une surface aéroportuaire dont le permis d'aménager a été délivré en décembre 2023. Il se situe au nord-est de la zone aéroportuaire, dans le prolongement de l'actuelle aérogare créée en 2010, sur une zone qui avait alors été empierrée au moment de la construction de l'aérodrome. <u>Présentation du projet et surface concernée :</u> L'aménagement porte sur une surface de 2,7 ha, comprenant i) la création d'une voie de desserte pour les poids lourds, d'environ 155 m de longueur, de 7 m de largeur, à double sens, venant se connecter sur l'infrastructure existante à proximité du parc de location de voitures existant, ii) la viabilisation d'une zone d'activités comprend 2 lots et 1 îlot scindable en 2 lots. Ainsi, la surface d'aménagement est de 27 315 m² dont 2 385 m² pour la voirie, les espaces verts et talus. <u>Raison impérative d'intérêt public majeur :</u> La RIIPM repose sur la volonté du syndicat gestionnaire de l'aéroport d'installer au plus près de l'aérodrome des activités industrielles aéronautiques de réparation, réemploi et de valorisation de pièces détachées ou de diverses matières en lien avec la transition écologique. Cet aménagement serait source d'emplois directs et participerait à une moindre mobilisation des ressources. <u>Recherche d'une solution alternative :</u> Le pétitionnaire indique que les contraintes techniques d'exploitation de la plateforme (proximité directe avec les pistes, des stationnements avions et des axes de circulation empêchent la recherche d'autres sites). La solution proposée est la moins consommatrice d'espaces naturels. <u>Compatibilité du projet avec les autres outils de protection de l'environnement :</u> L'aménagement est situé à 1,5 km de la ZNIEFF la plus proche et à 4,6 km du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y a aucune RNN ni RNR dans le secteur. Signalons la présence d'un site géologique inscrit au patrimoine régional à quelques centaines de mètres au nord du site « <i>Figures de courants jurassiques et remplissage karstique sidérolithique à Nespouls</i> » (enregistré sous le numéro LIM0040), ce site est propriété du département de la Corrèze.

Aires d'étude :

Trois aires d'étude ont été établies : une aire éloignée (rayon de 5 km autour de l'aménagement), une aire rapprochée et l'aire de l'emprise du projet. Signalons que l'aire rapprochée n'est pas clairement précisée, elle comporte les milieux limitrophes de l'emprise du projet de même nature que ceux de l'emprise ou en lien avec ces derniers.

Recueil de données bibliographiques :

Les plateformes SINP (FAUNA et OBV) ont été consultées avec demande d'accès aux données ainsi que les bases RANA (Cistude nature), Oiseaux de France et Inaturaliste (LPO) et la base de données de l'association Aérobiodiversité qui réalise des suivis de biodiversité réguliers sur les plateformes aéroportuaires de France, et plus précisément sur l'aéroport de Nespouls de 2016 à 2022.

Les inventaires :

Les inventaires ont été conduits de jour et de nuit au cours de 9 dates bien réparties dans l'année. Trois chargés d'études ont participé aux inventaires.

Avis sur méthodologie et bilan des connaissances :

La méthode phytosociologique est évoquée pour décrire les habitats pourtant aucun relevé phytosociologique n'est présenté et aucune dénomination d'habitats au sens phytosociologique n'est donnée que ce soit au rang de l'association ou de l'alliance. Les habitats sont décrits selon le référentiel EUNIS et aucunement par la phytosociologie.

Pour la faune les techniques de recensement sont bien décrites et réalisées à des périodes favorables aux observations.

Les Hétérocères, certains protégés et potentiels sur le site (Laineuse du Prunelier) n'ont pas été recherchés.

Bilan des inventaires :

Les listes complètes des observations faune, flore effectuées sont bien fournies en annexes.

Habitats : 12 habitats naturels et anthropiques ont été identifiées selon le référentiel EUNIS au sein de l'aire d'étude rapprochée. Le site est composé très majoritairement d'habitats rattachés à la série dynamique des pelouses calcaires/chênaies pubescentes. De nombreux habitats sont d'origine anthropique.

Le tableau de synthèse indique des surfaces exprimées en m² en tête de colonne et on retrouve des surfaces exprimées en m² ou en ha, ce qui ne facilite pas la vision globale du site. Le total des surfaces cartographiées n'est pas indiqué dans le tableau de synthèse.

Zones humides : Les habitats humides ont été recherchés dans l'aire rapprochée et d'aménagement, mais aucune surface d'habitat n'a pu être rattachée à un habitat humide.

Flore : La liste des espèces floristiques présente dans le dossier fait mention de 78 espèces inventoriées dont 12 à statut réglementaire ou de menace.

Faune :

- Avifaune : 49 espèces ont été contactées dont 40 protégées appartenant à 2 cortèges : oiseaux inféodés aux milieux ouverts calcaires et oiseaux forestiers ;
- Mammifères terrestres volants : les inventaires font état de 12 espèces recensées au cours de 7 nuits de prospections. Aucun gîte potentiellement favorable n'a été observé ;
- Mammifères terrestres non volants : les inventaires ont permis de contacter 8 espèces ;
- Reptiles : 3 espèces ont été recensées ;
- Amphibiens : 2 espèces recensées ;
- Entomofaune : 27 espèces ont été recensées (Rhopalocères, Orthoptères principalement).

Le diagnostic semble pertinent, pas de manque flagrant sauf pour les Hétérocères et des techniques appropriées.

Évaluation des enjeux et hiérarchisation :

Les référentiels disponibles sur le territoire ont été utilisés pour appréhender les enjeux : listes rouges nationales, listes rouges régionales, liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine et les

arrêtés relatifs aux espèces protégées au niveau départemental, régional et national. Le tableau 26 de la page 108 reprend les enjeux pour chaque espèce et habitat.

Habitats naturels : Enjeux faibles à moyens, globalement seules les prairies calcicoles sont évaluées à enjeux moyens à forts.

Flore : Seule l'espèce *Centranthus calcitrapa* est évaluée à enjeux forts. Des enjeux moyens à moyens-forts sont évalués pour plusieurs espèces protégées.

Faune :

- Avifaune : Enjeu moyen à fort pour la Pie-grièche écorcheur ;
- Mammifères terrestres non volants : pas d'enjeu ;
- Mammifères terrestres volants : enjeux moyens à forts pour le Vespère de Savi et forts pour le Minioptère de Schreibers ;
- Entomofaune : aucun enjeu n'est relevé ;
- Reptiles : enjeux moyens à forts pour la Vipère aspic ;
- Herpétofaune : enjeu moyen pour les espèces présentes.

Nota : plusieurs espèces à enjeux forts sont identifiées pour des espèces identifiées dans la bibliographie mais non rencontrés dans le périmètre d'étude.

Une carte des niveaux d'enjeux est proposée p.111.

Analyse des impacts bruts :

Les impacts bruts en phase travaux sont liés à des destructions d'espèces et d'habitats et à des nuisances sonores.

En phase d'exploitation, les impacts bruts correspondent à une perturbation des habitats naturels avec artificialisation complète de la zone du projet. Des nuisances sonores pour la faune peuvent constituer une altération des cycles de vie de certaines espèces.

Pour les habitats, les surfaces impactées sont chiffrées et les nombre de pieds impactés sont indiqués pour la flore (tableau de la page 120).

Impacts cumulés avec des projets voisins et incidences sur des sites Natura 2000 proches :

Des projets ont été identifiés dans un rayon proche de la zone à aménager, mais aucun de ces projets ne viendra aggraver l'impact de l'aménagement.

Mesures d'évitement :

Trois mesures d'évitement sont prévues dans le projet :

M.E1-1a : Réduction de l'emprise initiale du projet : évitement d'un secteur de chênaies calcicole.

M.E2-1a : Balisage préventif des stations de Centranthe chausse-trape sur l'emprise des travaux.

M.E2-1b : Délimitation de l'emprise des travaux et des zones d'activités du chantier.

Mesures de réduction :

6 mesures de réduction classiques sont prévues dans le dossier.

Impacts résiduels :

Après la mise en œuvre de la séquence Eviter et Réduire, un impact demeure sur les habitats et la flore. Les surfaces impactées d'habitats sont chiffrées pour chaque groupe taxonomique et le nombre de pieds impactés d'espèces végétales sont chiffrés également. Les espèces impactées sont listées.

Les ratios de compensation sont bien expliqués et argumentés.

Adéquation des CERFA :

Les CERFA visent bien les espèces impactées et englobent même davantage d'espèces, notamment pour les espèces non détectées mais signalées dans la bibliographie comme l'Azuré du Serpollet ou le Lézard ocellé.

Mesures de compensation :

MC1a : Création de mares en faveur du Crapaud accoucheur : les mares de 5x5 m se feront sur des terrains appartenant au Syndicat mixte dans les surfaces de compensation en bordure de la RD820.

MC1a : Création d'un réseau de pierriers en faveur du Lézard ocellé et de la Vipère aspic sur les sites de compensation.

MC1a : Restauration écologique d'une mosaïque d'habitats.

MC1a : Création d'un îlot de sénescence en milieux boisés.

MC3.2b : Gestion en faveur de l'Azuré du serpolet des pelouses méso-thermophile.

Les sites compensatoires sont des propriétés du Syndicat mixte situées dans l'emprise de l'aéroport ou en périphérie. La compensation porte sur une surface de 69 595 ha, pour une perte écologique évaluée à 62 821 ha.

Mesures d'accompagnement et de suivi :

A5.a - Action expérimentale de translocation d'individus d'amphibiens dans les zones de compensation.

A5.a - Création de passage à petite faune sous la RD.

A5.b - Translocation des espèces végétales.

A6.2 - Action de communication, sensibilisation et gestion de la connaissance de la biodiversité sur le site.

A9.a. - Suivi de la petite avifaune nicheuse.

A9.a - Suivi de l'évolution de la flore et des habitats.

A9.a. Suivi de la petite faune.

Synthèse de l'avis et conclusion :

Le CSRPN souligne la bonne qualité du dossier tant sur le diagnostic, l'évaluation des enjeux que sur l'application de la séquence ERC. On pourra regretter toutefois l'absence d'inventaires menés sur les Hétérocères dont certains sont protégés et potentiels sur le site d'étude.

Le CSRPN suggère que les résultats des expérimentations de translocations et de suivis de la biodiversité fassent l'objet de publication scientifique pour porter à la connaissance ces travaux qui intéresseront au-delà de la communauté scientifique.

Le CSRPN donne **un avis favorable avec une recommandation**. Il recommande au porteur de projet, avec l'appui du bureau d'étude, de rédiger une publication sur les résultats des travaux de translocation et de suivi, qui ne devront pas rester sous la seule forme d'un rapport d'activité transmis à l'administration.

Expert(s) délégué(s) :	Laurent CHABROL
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Recommandations :	Cf conclusion
Fait le :	25/06/2025
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A 	